

MÉMOIRE SUR LE RÉGIME D'ACCÈS GÉNÉRAL AUX UNIVERSITÉS

COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE POUR
ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ, L'ÉQUITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME
FISCAL

OBJECTIFS DE LA COMMISSION :

- La commission devra procéder à **l'examen des dépenses fiscales**, dont plusieurs mesures **qui ont été mises en place dans un contexte économique différent**.
- Ces mesures doivent être soumises aux mêmes analyses que les **programmes de dépenses** eux-mêmes.
- La commission permettra au gouvernement d'obtenir l'avis d'experts quant aux **pistes d'action à privilégier pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal tout en assurant le financement des services publics**. (réf : **“Puisqu'il faut se lever.. avec Paul Arcand, ce 12 septembre à 7h43”**. Citation de Martin Coiteux, président du Conseil du trésor : **“... s'il y a des problèmes de revenus au Québec, c'est parce qu'il y a un manque de croissance et ce problème de croissance est dû à un manque d'investissement privé...il faut stimuler l'investissement privé avec une nouvelle recette.”**
- Le mandat de la commission sera aussi **d'identifier des ajustements possibles au régime fiscal de manière à favoriser la croissance économique par les investissements et le travail tout en assurant une redistribution équitable de la richesse collective**.
- L'ensemble des mesures du régime fiscal des particuliers et des sociétés sera examiné en fonction de leur pertinence et de leur efficacité.
- La commission examinera la possibilité de **revoir l'équilibre entre les différents modes de taxation** et de fiscaliser certaines **tarifications afin de tenir compte de la capacité de payer des usagers des services publics**.
- La commission sera appelée à entendre (en plus des experts et des associations) **les citoyens qui apporteront un éclairage nouveau sur la question de la fiscalité**.

LE MÉMOIRE QUE VOUS ALLEZ LIRE MAINTENANT RÉPOND À LA MAJORITÉ DES DEMANDES DU MINISTRE DES FINANCES POUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION.

- 1- **Identification de la dépense fiscale** : le coût de fonctionnement et des services liés aux Universités au Québec.
- 2- **Contexte économique différent** : le gouvernement est moins riche et prospère qu'il pensait l'être au début de la révolution tranquille.
- 3- **Programmes de dépenses** : le budget annuel des universités du Québec dépassera les cinq (5) milliards de dollars et il est appelé à s'accroître si l'on en croit leurs dirigeants qui s'efforcent de ne pas de créer de déficit mais, qui n'y arrivent jamais.
- 4- **Pistes d'action à privilégier** pour accroître l'efficacité, l'équité et la compétitivité du régime fiscal québécois : tel que le président du Conseil du trésor l'indiquait lors de son entrevue avec Paul Arcand, ...**il faut stimuler l'investissement privé avec une nouvelle recette.**
- 5- **Assurer une redistribution équitable de la richesse collective** : la richesse collective des québécois est en grande partie investie dans des régimes de retraite, plus ou moins rentables et qui échappent en grande partie à leur contrôle. Ces sommes placées, on ne sait trop pour qui ni pour quoi, ne servent qu'à satisfaire les bénéfices des sociétés financières et on sait que le résultat espéré des épargnants n'est pas toujours au rendez-vous.
- 6- **Revoir l'équilibre entre les différents modes de taxation et de tarification afin de tenir compte de la capacité de payer des usagers des services publics** : on connaît la polémique au sujet des frais de scolarité au niveau universitaire et on sait que tous les gouvernements passés, présents et futurs, craignent la levée des boucliers lorsqu'ils suggèrent une hausse de frais de scolarité.
- 7- **La participation des citoyens** : je suis un citoyen, comptable, ayant vécu toutes sortes de changements sur la fiscalité depuis 1967. **C'était simple à l'époque.** Les meilleures transformations du régime fiscal ont été faites lorsque le gouvernement a appliqué des solutions innovantes, qui ont plu aux contribuables parce qu'ils sentaient que ces modifications pouvaient changer leur vie et celle de leur voisin, tout en leur faisant économiser de l'impôt. Exemple : Régime d'épargne actions, Actions accréditives destinées au cinéma ou aux mines, SPEQ, Fonds de Solidarité des travailleurs, Régime d'accès à la Propriété, Régime d'encouragement à l'éducation permanente, et les services tarifés comme Société d'assurance automobile publique, et même les CPE qui ont aidé les familles et le Québec, etc. ... Le gouvernement du Québec a déjà choisi ces solutions.

Depuis près de trois ans, je réfléchis à une piste de solution pour soulager le fardeau financier des dépenses budgétaires au niveau universitaire pour en faire un avantage pour toute notre société.

L'objectif des étudiants : avoir un métier ou une profession leur permettant de vivre leur futur et de contribuer grandement à l'essor du Québec, par leur talent, leur savoir, leur compétence et leur implication dans toutes les sphères d'activités et éventuellement, de payer des impôts et des taxes.

Tous les québécois ont vécu de près les manifestations étudiantes du printemps érable, causées par des solutions gouvernementales impopulaires mais spécialement par le manque de ressources d'une certaine partie des étudiants.

Le gouvernement libéral de l'époque voulait combler graduellement les déficits en demandant à tous les étudiants de faire leur part et en calibrant leur implication monétaire supplémentaire sur plusieurs années.

Le gouvernement péquiste a décidé de geler ces frais scolaires et de les indexer au coût de la vie. L'impact a été moindre mais, le gouvernement a changé le taux d'exemption fiscale des frais de scolarité le passant de 20% à 8%; de ce fait, il a récupéré quelques sous, de manière minimale et détournée.

J'ai donc réfléchi à un certain nombre de solutions, me basant sur les succès qu'a obtenu, au fil des ans, le Fonds de solidarité des travailleurs. Il y a eu entente entre le fédéral et le provincial acceptant d'offrir un crédit fiscal de 40% ou de 30% (selon l'année ou le cas) au REER investi dans ce véhicule, permettant de créer un fonds des travailleurs susceptible de financer les petites et moyennes entreprises et de créer des emplois, dans toutes les régions du Canada mais, particulièrement apprécié au Québec.

Les contribuables ont adopté cette Solidarité malgré les récriminations des institutions financières de l'époque dénigrant le bien fondé de ce fonds. La population a décidé d'investir chez elle, là où elle se sentait directement ou indirectement impliquée.

Aujourd'hui, le Fonds de solidarité de la FTQ a accumulé près de dix milliards de dollars en placement dans différentes entreprises du Québec qui continuent de prospérer. Les travailleurs ont risqué leurs économies et les rendements, en pourcentage et en effets bénéfiques, ont été, à ce jour, supérieurs à tous les investissements plus ou moins occultes des autres institutions financières.

Malheureusement, même si cette initiative est une réussite au Québec comparativement aux autres provinces du Canada, le gouvernement fédéral se prépare, progressivement, à mettre la hache dans cet abri fiscal simple et populaire.

Tôt ou tard, le gouvernement du Québec devra réagir à un problème éminent.

CRÉATION D'UN FONDS DE “SOLIDARITÉ” UNIVERSITAIRE AUX BÉNÉFICES DES ÉTUDIANTS MAIS, SURTOUT AUX BÉNÉFICES DE SES INVESTISSEURS.

Imaginons que le programme de fonctionnement des universités se situe entre (5) cinq ou (6) six milliards de dollars annuellement, fournissant des services d'enseignement à plus ou moins (200 000) deux cent mille étudiants. Grossièrement, chaque étudiant reçoit de 25 000\$ à 30 000\$ en service (**ordre de grandeur estimé ou futuriste**).

Une partie de ce programme est financée majoritairement par nos impôts, une autre par les étudiants et une faible partie par les donateurs. C'est notre choix de société à une époque pas si lointaine. La tradition dans le milieu anglophone s'accorde à être plus généreuse concernant les dotations aux universités (McGill, Concordia, etc.); cette façon de faire n'est pas encore dans les mœurs des francophones. Cependant, tout le monde pourrait faire valoir sa générosité d'une autre manière.

Aux États-Unis, j'ignore la proportion des frais scolaires assumés dans les universités publiques par les impôts des américains mais, il est connu que les familles doivent défrayer la majorité des frais de scolarité de ce niveau et ce, pour des sommes astronomiques par rapport au Québec et au Canada; la générosité de donateurs (compagnies à la recherche de l'excellence pour leurs besoins et particuliers qui ont eu du succès) offrent des bourses pour différentes catégories d'étudiants (bourses reliées au sport, à l'économie, à la science, aux arts, etc.). Je ne connais pas non plus l'avantage fiscal octroyé pour les dons de ces mécènes.

Tout ça pour dire que les sociétés évoluées ont compris qu'il faut investir dans les personnes qui veulent s'instruire, devenir plus compétentes, plus performantes et qu'en bout de ligne, cette même société récupèrera les plus grands dividendes (recherche en sciences humaine, technologique, artistique, sportive, commerciale, légale, du savoir et de la santé).

Sans cette évolution, la société est appelée à rétrograder. Il faut donc trouver un moyen de soutenir nos étudiants universitaires. C'est leur avenir qui en dépend et le nôtre.

Trouvons le moyen de constituer un Fonds universitaire servant à combler les besoins des universités afin qu'elles tendent à se qualifier au-dessus de la moyenne nationale et internationale. Ce fonds serait renouvelable, modérément rentable pour les investisseurs, infiniment rentable pour les retombées humaines, garanti par nous tous et aussi par les étudiants ayant bénéficié de la gratuité scolaire, totale ou partielle, dans la proportion qu'ils auront choisie.

Dans mes pensées, ce Fonds universitaire s'appellerait :

Régime d'accès général aux Universités

Généralités :

- 1- Les investissements dans ce Fonds donneraient un crédit d'impôt de l'ordre de 30% à ses investisseurs. Ce crédit d'impôt sera l'équivalent des crédits fédéral (15%) et provincial (15%) actuellement accordés pour les frais de scolarité. **Donc, aucun coût additionnel sur ce point.** La province donnait un crédit de 20% (en ne tenant pas compte de la particularité 20% et 8% inventée pour pas grand-chose) ; la différence de 5% servira à payer les frais de création du Fonds universitaire (commission aux institutions vendeuses, actuaire, études, publicité et promotion et administration).
- 2- Les limites d'investissement seront fixées annuellement par les instances gouvernementales et ses experts, s'il y a lieu.
- 3- Les fonds seront gérés par une cellule de notre Caisse de dépôt. Ces gestionnaires compenseront annuellement les besoins payables par les étudiants qui feront la demande partielle ou totale de la gratuité.
- 4- Toute l'année et particulièrement dans la période des REER, toutes les institutions financières auront l'autorisation de vendre ce REER destiné aux études universitaires. Elles seront rémunérées pour leur travail et verseront les sommes encaissées au Fonds de la Caisse de Dépôt qui émettra les reçus aux investisseurs, (comme un Relevé 10).
- 5- La Caisse de dépôt versera les sommes recueillies au budget provincial généralement voté pour les universités québécoises. Ces montants devraient combler une bonne partie des déficits et des besoins additionnels pour l'amélioration des effectifs et des équipements essentiels aux universités et peut-être même réduire les mises de fonds gouvernementales prévues au budget.
- 6- Particularités de ce REER pour les investisseurs :
 - a)- Au même titre que pour le Fonds de Solidarité des travailleurs, les investisseurs s'attendent à retirer leurs investissements lorsqu'ils prendront leur retraite (règle générale).
 - b)- Ils investiront jusqu'aux limites permises par les instances, n'excèdent pas celles des REER inutilisés évidemment.

c)- Nouveautés :

Les personnes possédant des REER dans d'autres institutions financières (excepté le Fonds de solidarité) pourront transférer dans le Fonds universitaire des montants respectant les limites annuelles décrétées et pourront ainsi bénéficier des crédits octroyés par ce Fonds (30%).

Dans ce cas, l'investissement dans le Fonds universitaire leur sera remboursé, après une période minimale de 10 ans (sauf au cas de décès ou raisons jugées essentielles), à raison de 20% par année à partir de la onzième année et ce sur 5 ans (traitement apparenté aux remboursements d'un FEER).

d)- Intérêts : Les investissements au Fonds porteront intérêt au taux préférentiel plus ½% (à décréter).

e)- Garanties : Les investissements au Fonds seront garantis par le gouvernement.

f)- Exigences pour les étudiants ayant profité de la gratuité totale ou partielle de leurs frais de scolarité tout au long de leurs études jusqu'au doctorat :

Trois ans après la fin de leurs études, les étudiants signataires du contrat, devront placer leur premier REER dans le Fonds universitaire **OBLIGATOIREMENT**, sans toutefois profiter des crédits spéciaux de 30%, et ce, jusqu'à concurrence des sommes reçues tout au long de leurs études. Ces frais de scolarité payés par le Fonds seront cumulés et inscrits en guise de mémo sur leur cotisation d'impôt provinciale personnelle. Le remboursement se fera par tranche minimale sur 15 ans, comme le Régime d'Accès à la propriété.

g)- Les investissements dans le Fonds universitaire prévus au terme de l'accord initial entre le Fonds et l'étudiant, devront être faits à la Caisse de Dépôt dans le but de permettre aux premiers investisseurs de récupérer les sommes qu'ils ont investies dans le Fonds.

Le Fonds universitaire sera l'occasion de nous regrouper pour soutenir l'institution universitaire québécoise ainsi que ses étudiants, ses professeurs et gestionnaires.

Que penser d'un Fonds spécialement dédié au SAVOIR et ayant comme attrait principal, l'excellence de son enseignement.

Est-ce qu'on stimule ici, l'investissement privé avec une autre recette?

Est-ce qu'on parle ici **d'éclairage nouveau, d'efficacité, d'équité et de compétitivité?** Est-ce qu'on parle ici de **redistribution de la richesse collective qui assure le financement des services publics?** Est-ce qu'on parle ici **d'équilibre dans la taxation ou la tarification des services publics?**

Est-ce que les frais de scolarité de nos universités pourraient équivaloir à ceux des meilleures universités du Canada ou d'ailleurs? **Sommes-nous moins performants pour que nos frais de scolarité soient si bas?**

Il va sans dire que tous les étudiants, résidents québécois, auront le choix de s'inscrire ou non au Régime. Les étudiants étrangers n'y auront pas droit et devront payer le plein prix, à moins d'avis contraire. **Ne serait-ce pas équitable pour tout le monde?**

Est-ce qu'on en aura l'occasion et le choix?

Il faut ajouter des chiffres, des prévisions budgétaires, des analyses actuarielles, des études démographiques. Il faut des accords fédéral /provincial permettant de dévier les crédits d'impôts des frais de scolarité octroyés exclusivement aux étudiants ou à leurs parents directs, pour en faire des crédits d'impôts permis pour les investisseurs du Fonds.

C'est possible... on en a vu d'autres.

Ce projet propulsera le changement.

ANNEXE :

AVANTAGES ET CONSÉQUENCES

- 1- Le gouvernement se procure les fonds nécessaires à la couverture des déficits annuels des universités, à l'amélioration des effectifs, des installations et des équipements, au maintien et à l'augmentation des capacités des services de recherches dans tous les domaines.
- 2- Les frais de scolarité seront mis à niveau avec les plus grandes universités du pays sans s'attirer les représailles des étudiants québécois qui seraient dans l'incapacité de payer.
- 3- Il n'y a aucun nouveau coût fiscal sur cet encaissement de fonds puisque les frais de scolarité faisaient l'objet d'une exemption fiscale équivalente lorsque les étudiants payaient eux-mêmes ces frais.
- 4- La constitution du fonds sera rapide avec cette autorisation de transférer des sommes actuellement placées dans d'autres véhicules REER de placement.
- 5- Le gouvernement accumulera des fonds suffisants et aura un minimum d'une dizaine d'années pour commencer à rembourser les contribuables retraités. D'ici là, les projets de développement énergétique (pétrole, gaz de schiste, découvertes de minerais dans les mines, découvertes de la recherche médicale, développement des infrastructures) auront vu le jour et la prospérité sera probablement revenue au Québec.
- 6- Le fait d'offrir les meilleures universités spécialisées au monde attirera des nouveaux citoyens étrangers qui voudront étudier dans notre province.
- 7- Ces investissements privés, récurrents et permanents, permettront un nouvel essor dans la province.
- 8- À chaque étape du développement du fonds, les spécialistes seront en mesure de trouver les qualités et les défauts de ce financement et sauront commenter l'évolution du réseau universitaire.
- 9- Des incitatifs et des facilités seront mis en place pour que les retraités sans héritier à leur décès ou simplement par choix volontaire, puissent laisser dans le Fonds universitaire, les sommes préalablement investies, créant ainsi une nouvelle catégorie de donateurs.

AUTRES IMPACTS

- 1- Ce financement assure l'accès aux études universitaires à tous les jeunes québécois, du plus pauvre au plus riche, qui pourront réaliser leurs rêves.
- 2- Nos universités deviendraient mondialement compétitives en réunissant les meilleurs professeurs. On saura leur fournir les meilleures installations et les meilleurs centres de recherche dans les nouvelles technologies.
- 3- Ce système de financement permettra aux épargnants d'avoir un choix différent pour investir leurs économies en vue de leur retraite. Leur REER dans le Fonds universitaire sera garanti par le gouvernement de même que les intérêts.
- 4- Cet argent aidera à produire des personnes compétentes en médecine, en ingénierie, en commerce international, dans tous les domaines.
- 5- D'autres exigences au contrat initial entre l'étudiant et le Fonds empêcheront l'exode de ceux qui en auront bénéficié.
- 6- Les dirigeants d'universités auront aussi à faire un examen de conscience sur leur manière de gérer et de dépenser les sommes qui leur sont allouées. Ce n'est pas un gouffre sans fin.
- 7- En appuyant cette idée novatrice, le gouvernement agirait non pas que comme simple gestionnaire de fonds publics, qui limite ses efforts aux coupures, en négligeant la prospérité.
- 8- **En se tenant debout**, le gouvernement serait considéré comme l'instigateur d'une nouvelle société tournée vers le futur, comme du temps des Castonguay, Gérin-Lajoie, Lévesque, Parizeau et tous les autres contributeurs aux choix judicieux de leur parti politique respectif, en accord avec la population.

CONCLUSION

J'ai résumé en quelques mots mon mémoire. À la fin des discussions intelligentes que cette présentation pourrait susciter, on pensera que le Québec innove encore. Les **économies privées** de chacun, pour la retraite, serviront aux citoyens du Québec pour se donner une nouvelle identité.

Bonne lecture.

Préparé par Gilles Ragault, comptable et citoyen québécois.

Ce 16 septembre, 2014.

(Version corrigée, adaptée et améliorée)

PS : Si les investissements privés au Fonds universitaire s'élevaient à quelques milliards de dollars à plus ou moins long terme, c'est autant d'argent de nos impôts qui pourrait servir à d'autres services demandant des actions immédiates autant en éducation que dans d'autres ministères.

Cessons de couper dans les programmes. Abolissons plutôt les excès. Dotons-nous des meilleurs éléments qui sauront corriger les anomalies passées et trouver les moyens de prospérer avec des idées novatrices.